



**POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE**  
**COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)**  
**REUNION DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021 A VILLENEUVE D'ASCQ**

**PRESENTS** : Belkacem ABDELHAK, André CHARLET, François CLERCQ, Jean-Paul DELPORTE, Daniel DUFOUR, Jérôme ERCEAU, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

**EXCUSES** : Daniel BEAUSSART, Martial BOURGEOIS, David D'ASCENZO, David DILIBERTO, Jean-Luc ELLART, Christophe MARTINEZ

**Assiste** : Maxime BABEUR

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2021-2022 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS ETOUVIE Futsal	Seniors R2 Futsal			CF FUTSAL BASE	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe seniors R2 Futsal titulaire des attestations de formation futsal initiation et Futsal entraînement et d'une licence animateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur	<b>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.</b> <b>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</b> <b>1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière au-delà du délai</b>

**DESTINATAIRES :**

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

					à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison.	<b>des 30 jours.</b>  <b>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées dont 1 au-delà du délai des 30 jours. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 300 €, et d'un retrait d'un point au championnat seniors R2 Futsal.</b> <b>La Commission met le club en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b>
AMIENS NEW TEAM Futsal	Seniors R2 Futsal	LENGELLE Sullivan	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur LENGELLE s'engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entrainement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
AMIENS REAL FC	Seniors R2 Futsal	BERARMA Malic	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur BERARMA s'engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entraînement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
AMIENS RC	U14	GARRAUD Guillaume	Néant	CFF2	Monsieur GARRAUD s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ANICHE SC	U14	ROUZE Stéphane	U13	CFF2	Monsieur ROUZE s'engage à	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					suivre le module U15 et la certification CFF2 cette saison	<p>conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ANSTAING CHERENG EC	U15 Ligue	VANDERSCHAEVE Romain	Néant	CFF2	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U15 Ligue titulaire du CFF2 et d'une licence éducateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. En effet, Monsieur Romain VANDERSCHAEVE n'est pas titulaire du CFF2 et ne possède qu'une licence dirigeant.	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						deux saisons de suite  <b>A ce jour, 9 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l’amende de 360 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b>
ANZIN FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BADACHE Mustapha	I1	CF FUTSAL BASE	Monsieur BADACHE s’engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L’éducateur doit entrainer l’équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L’éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entrainement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu’ <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d’infraction.</b>
ARLEUX FECHAIN	U14 Ligue				<b>FORFAIT GENERAL</b>	
ARMENTIERES JA	U14 Ligue			CFF2		La commission demande au club de lui préciser quel est l’éducateur principal de l’équipe U14 Ligue
ARSENAL ABC	U18 Ligue	BAERT Maxime	BEF	CFF3		La commission considère que la situation est

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						régularisée.
AULNOY SOUS LAON/CHAMBRY	U14 Ligue	LAMBOT Emmanuel	U13	CFF2	Monsieur LAMBOT s'engage à suivre le module U15 et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
AVESNES SUR HELPE FC	Seniors R2	BONNAIRE Guillaume	BEF	BEF	Démission de Stéphane SZCZEPANIAK en date du 4 novembre 2021. Il est <b>remplacé</b> par Guillaume BONNAIRE qui est en infraction vis à vis du recyclage. Il est inscrit à la session de FPC des 23 et 30/11 à Amiens.	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 3 décembre 2021.</b></p> <p>La Commission rappelle au club que :</p> <p><b>Il dispose d'un délai de 30 jours francs à compter du premier match officiel ou l'éducateur désigné n'est pas présent sur le banc de touche ou la feuille de match pour régulariser la situation. Pendant ce délai, la sanction financière de 60 € par match disputé en infraction n'est pas applicable si la situation est régularisée.</b></p> <p><b>En cas de non régularisation à l'issue de ce délai, le</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>club sera pénalisé d'une amende de 60 € et ce dès le premier match officiel joué en situation d'infraction et jusqu'à régularisation de sa situation.</p> <p>Après expiration du délai (4 décembre 2021), le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre officielle disputée en situation irrégulière.</p> <p>Monsieur BONNAIRE doit donc régulariser sa situation avant le 4 décembre 2021.</p>
BAILLEUL SC	U14 Ligue	ROLAND Quentin	U15	CFF2	Monsieur ROLAND s'engage à suivre le module U13 et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U13 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BEAUVAIS OISE AS	U18 R1	BEN HADDOU	En cours BEF	CFF3	Madame BEN HADDOU est en	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

	féminines	Khadija			cours de formation BEF	conditions sont à respecter :  L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;  L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2021-2022.  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de <b>non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
BEAUVAIS OISE AS	U16 R2	HOSNY Thomas	En cours BMF	CFF3	Monsieur HOSNY est en cours de formation BMF	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de <b>non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
BEAUVAIS OISE AS	U14	TALLE Yohan	En cours BMF	CFF2	Monsieur TALLE est en cours de formation BMF	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)



						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BETHUNE STADE	U14	CORDIEZ Guillaume	Néant	CFF2	Monsieur CORDIEZ s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BIACHE US	U14	BRAZIER Dominique	U13	CFF2	Monsieur BRAZIER s'engage à suivre le module U15 et la	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					certification CFF2 cette saison	<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BRUAY SUR ESCAUT/BEUVRAGES	U16 Féminines	RAGOT Christophe	néant	U15	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U16 féminines poule C titulaire du module U15 et d'une licence animateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation module U15 cette saison. Monsieur RAGOT n'est pas titulaire de l'attestation module U15 et ne détient pas de licence animateur fédéral.	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 200 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b>
BUCY/SEPTMONTS AVEN	U14 Ligue	GOUJON Alexis	U13, U15	CFF2	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U14 Ligue titulaire du CFF2 et d'une licence éducateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. En effet, Messieurs Alexis GOUJON et Yoan DEFLORENNE ne sont pas titulaires du CFF2 et ne possèdent pas de licence « éducateur fédéral ».	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>A ce jour, 6 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 240 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b></p>
BULLY ES	U14 Ligue	ROUSSEL Grégory	Néant	CFF2	Monsieur ROUSSEL s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CALAIS FCHF	U14 Ligue	GUILBERT Vincent	BEF	CFF2		La commission considère que la situation est régularisée.
CALAIS GRAND PASCAL FC	U14 Ligue	MELIS Christophe	CFF2	CFF2		La commission considère que la situation est régularisée.
CALAIS GRAND PASCAL FC	U16 Ligue	DEKNUYDT Yannick	AS	CFF3		La commission considère que la situation est régularisée.
CALAIS GRAND PASCAL FC	U16 Féminines Groupe C			U15	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U16 féminines poule C titulaire du module U15 et d'une licence animateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation module U15 cette saison.	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>A ce jour, 3 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 120 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b></p>
CALAIS GRAND PASCAL FC	U16 Féminines groupe F	SERET Camille	Néant	U15	Madame SERET s'engage à suivre le module U15 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit suivre la formation module U15 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CALAIS LJBM	Seniors R2 Futsal	MICHIARDI Clément	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur MICHIARDI s'engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entraînement	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					cette saison	<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entraînement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHANTILLY US	U17 R1	DIALLO Djiby	En cours BMF	CFF3	Monsieur DIALLO est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHANYILLY US	U18 R2	KOUADRIA Lyes	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur KOUADRIA s'engage à	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					suivre la certification CFF3 avant la fin de saison	<p>conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHATEAU THIERRY ETAMPES	U14 Ligue	SALLANDRE Anthony	BMF	CFF2		La commission considère que la situation est régularisée.
CHAUNY US	U14 Ligue	PLAZECK Julien	En cours BMF	CFF2	Monsieur PLAZECK est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
CHEVRIERES GRANDFRESNOY	U16 Féminines	PIERROT Yoann	U15	U15		La commission considère que la situation est régularisée.
CHOISY AU BAC US	U16 Féminines	LOTIQUET Loic	I1, I2	U15		La commission considère que la situation est régularisée.
CIRES LES MELLO US	U16 Féminines	LOPES Raphaëlle	U9, U11	U15	Madame LOPES s'engage à suivre le module U15 cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;  L'éducatrice doit suivre la formation module U15 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
COMINES GLAMMS	Seniors R2 Futsal	REDDAD Adil	Futsal initiation	CF FUTSAL BASE	Monsieur REDDAD s'engage à suivre la formation futsal entraînement cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)



						<p>L'éducateur doit suivre le <b>module Futsal entraînement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
COULOGNE ESC	U15 Ligue	RENAUT Kévin	U15	CFF2	Monsieur RENAUT s'engage à suivre le module U13 et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U13 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CREIL AFC	U15 Ligue	KHAIR Sofiane	U13	CFF2	Monsieur KHAIR s'engage à suivre le module U15 et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CREIL AFC	U16 R1	TCHANA Jimmy	U17/19	CFF3	Monsieur TCHANA s'engage à suivre le module seniors et la certification CFF3 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module seniors et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
CREIL AFC	U17 R2	HADDOU OUMOULOU Rachid	Néant	CFF3	Monsieur HADDOU OUMOULOU s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CREIL FUTSAL	Seniors R2 Futsal	CHAABAN Rida	Futsal initiation	CF FUTSAL BASE	Monsieur CHAABAN s'engage à suivre la formation futsal entraînement cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>le module Futsal entraînement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CROIX FIC	Seniors N3	DOS SANTOS Jérémy	DES	DES		La commission considère que la situation est régularisée.
DECHY Futsal	Seniors R2 Futsal	ABKARI Iliass	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF FUTSAL Base		La commission considère que la situation est régularisée.
DENAIN FUTSAL	Seniors R1 Futsal	KADIRI Badre	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF FUTSAL Base	Monsieur KADIRI s'engage à suivre la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la <b>certification CF FUTSAL BASE</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
DOUAI FF	Seniors R1 féminines	DOUCHEZ Christophe	BEF	BMF	La commission s'interroge sur la situation de Christophe	<b>La commission demande au club de lui fournir des éléments sur la situation de Christophe</b>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					DOUCHEZ.	DOUCHEZ.
DOUAI FF	U16 F	CHAPEH Laetitia	En cours BMF	U15	Madame CHAPEH est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
DUNKERQUE MALO FC	U14 Ligue	BOULENGER Nathan	U15	CFF2	Monsieur BOULENGER s'engage à suivre le module U13 et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U13 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
ENNEQUIN ES	U14 Ligue	CAMARA Djibril	U15, U17/19	CFF2	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U14 Ligue titulaire du CFF2 et d'une licence éducateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. En effet, Monsieur Djibril CAMARA n'est pas titulaire du CFF2 et ne possède pas de licence « éducateur fédéral ».	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>A ce jour, 6 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 240 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b></p>
ERQUINGHEM CS	U16 Femines	DEVLEESSCHAUWER Marine	U6/7, U11, U13	U15	Madame DEVLEESSCHAUWER s'engage à suivre le module U15 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit suivre la formation module U15 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue,</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ESCAUDAIN/ROEULX	U16F	DEBRUYNE Guillaume	U15	U15		La commission considère que la situation est régularisée.
ESCAUDAIN USF	U18 R2	MOURIERE Sébastien	I1, I2	CFF3	Monsieur MOURIERE s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ETAPLES AS	U14 Ligue	MARGUERITTE Simon	En cours BMF	CFF2	Monsieur MARGUERITTE est en cours de formation BMF	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de <b>non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ETAPLES AS	U18 Ligue				<b>FORFAIT GENERAL</b>	
GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN	U14 Ligue	MICHEL Gérard			<b>FORFAIT GENERAL</b>	
GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN	U16 F	PIETRYK Benjamin	U15	U15	Monsieur PIETRYK a suivi le module U15 en octobre 2021	La commission considère que la situation est régularisée.
GONDECOURT CS	Seniors R2 Futsal	BRUYNEEL Lévy	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur BRUYNEEL s'engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entrainement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)



						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
GRANDE SYNTHÉ FUTSAL	Seniors R2 Futsal	EL ABBASSI Ahmed	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur EL ABBASSI s'engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entraînement cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entraînement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
HARLY QUENTIN HQ	U14 Ligue	SIELENU NDIEFU Pius	U11	CFF2	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U14 Ligue titulaire du CFF2 et d'une licence éducateur fédéral ou en demandant une dérogation avec	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. En effet, Monsieur Pius SIELENU NDIEFU n'est pas titulaire du CFF2 et ne possède pas de licence « éducateur fédéral ».	Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.  Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite  <b>A ce jour, 6 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 240 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b>
HORDAIN US	U14 Ligue	CHRETIEN Nathan	U13, U15	CFF2	Monsieur CHRETIEN s'engage à suivre la certification CFF2 avant la fin de saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
ISBERGUES ESD	Seniors R3	LEMAIRE Michel	BMF	BMF	Monsieur LEMAIRE remplace	La commission considère que la situation est

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					définitivement Monsieur GABSI à compter du 12/11/2021	régularisée.
LA GORGUE CS	U14 Ligue	UBERQUOI Benjamin	I1, U13, U15	CFF2	Monsieur UBERQUOI s'engage à suivre la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LAMBERSART UF	Seniors R2 Féminines	CHAKOR David	BMF	CFF3	Monsieur David CHAKOR est en infraction vis à vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans et par conséquent, ne peut pas détenir de licence technique	<p><b>La commission demande au club de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</b></p> <p><b>La Commission vous rappelle les sanctions encourues :</b></p> <p><b>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.</b></p> <p><b>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>match officiel. 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière au-delà du délai des 30 jours.</b>
LE TOUQUET AC	U14 Ligue				<b>FORFAIT GENERAL</b>	
LEERS OS	U14 Ligue	CAURE Thierry	I2	CFF2		La commission considère que la situation est régularisée.
LEERS OS	U16 féminines	HABERA Nicolas	BEF	U15		La commission considère que la situation est régularisée.
LENS RC	U14 Ligue	DELATTRE Dominique	BE2	CFF2		La commission considère que la situation est régularisée.
LIANCOURT CLERMONT FC	U18 Ligue	NIANG Yakhya	I1, U13, U15, U17/19	CFF3	Monsieur NIANG s'engage à suivre le module seniors et la certification CFF3 cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation module seniors et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
LIBERCOURT FUTSAL	Seniors R2 FUTSAL	BOUMLID Mamoud	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur BOUMLID s'engage à suivre la formation futsal initiation et la formation Futsal entraînement cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entraînement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LIEVIN O	U16 Féminines	MEREY Jérémy	En cours BMF	U15	Monsieur MEREY est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
LILLE FIVES OS	U16 R2	WIPLIER Rodolphe	AS	CFF3		La commission considère que la situation est régularisée.
LILLE MOULINS CARREL US	U15 R2	MBOUANGO Charles	U13, U15	CFF2	Monsieur MBOUANGO s'engage à suivre la certification CFF2 avant la fin de saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
LILLE MOULINS CARREL US	U16 R2	TRAIKIA Youcef	U15, U17/19, seniors	CFF3	Monsieur TRAIKIA s'engage à suivre la certification CFF3 avant la fin de saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LILLE SUD FC	U14 Ligue	CHOUIBA Yazid	U13	CFF2	Monsieur CHOUIBA n'a pas transmis d'engagement à suivre la formation module U15 et la certification CFF2 cette saison.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation U15 et la certification du CFF2 cette saison 2021-2022.</p>
LILLE WAZEMMES JS	Seniors R3	DESCAMPS Ludovic	CFF2	BMF	Dérogation accordée par la commission le 26/08/2021 à Monsieur DESCAMPS. Ce dernier est monté avec l'équipe en R3 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p><b>La Commission demande au club de lui préciser si Monsieur DESCAMPS est toujours en poste.</b></p> <p><b>Si ce n'est pas le cas, elle demande au club de lui préciser depuis quand.</b></p> <p><b>La Commission rappelle au club que :</b></p> <p><b>Il dispose d'un délai de 30 jours francs à compter du premier match officiel ou l'éducateur désigné n'est pas présent sur le banc de touche ou la feuille de match pour régulariser la situation. Pendant ce délai, la sanction financière de 60 € par match disputé en infraction n'est pas applicable si</b></p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>la situation est régularisée.</p> <p>En cas de non régularisation à l'issue de ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 60 € et ce dès le premier match officiel joué en situation d'infraction et jusqu'à régularisation de sa situation.</p> <p>Après expiration du délai, le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre officielle disputée en situation irrégulière.</p>
LILLERS FC	U16 féminines				<b>FORFAIT GENERAL</b>	
LOMME OMML	U15 Ligue	WEMEAUX Anthony	I1, U13, U15	CFF2	Monsieur WEMEAUX s'engage à suivre la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)



LONGUEAU ESC	U14 Ligue	RINGUET Florian	En cours BMF	CFF2	Monsieur RINGUET est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LONGUENESSE JS	U14 Ligue	SAINT MACHIN Thibaut	Néant	CFF2	Monsieur SAINT MACHIN s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
LONGUENESSE JS	U18 R2	LEFAIT Valentin	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur LEFAIT s'engage à suivre la certification CFF3 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LOOS OLIVEAUX	Seniors R2 Futsal	AKKABI Brahim	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur AKKABI s'engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entrainement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LYS STELLA	U14 Ligue	GHISQUIERE Wesley	En cours BMF	CFF2	Monsieur GHISQUIERE est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
MARCQ O	U16 féminines	NOUVET Romain	En cours BMF	U15	Monsieur NOUVET est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MAUBEUGE US	Seniors R2 féminines	SANTORO François	U17/19	CFF3	Monsieur SANTORO s'engage à suivre le module seniors et la certification CFF3 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module seniors et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
MONS FC	Seniors R2 Futsal	CHAHED Samir	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF FUTSAL Base		La commission considère que la situation est régularisée.
MONS FC	U14 Ligue	DESWARTE Emmanuel	BE1	CFF2	Monsieur DESWARTE est en infraction vis à vis du recyclage. Il est inscrit à la session des 23 et 30 novembre 2021 à Amiens afin de régulariser sa situation.	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du recyclage les 23 et 30/11/2021.</p> <p>La commission fera le point lors de la prochaine réunion.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
NOEUX US	U15 Ligue	DO ROSARIO Emelson	U13	CFF2	Monsieur DO ROSARIO s'engage à suivre le module U15 et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
NOEUX US	U16 F	PORQUET Sébastien	U13, U17/19, seniors	U15	Monsieur PORQUET s'engage à suivre le module U15 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
OISEMONT FC	U14 Ligue	TRABOUILLET Ludovic	I1, U13	CFF2	Monsieur TRABOUILLET s'engage à suivre le module U15 et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

OUTREAU ASF	U17 R2	DEVELTER Mickael	CFF1	CFF3	Monsieur DEVELTER s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
OYE PLAGE Futsal	Seniors R2 Futsal	DEHIMAT Riadh	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur DEHIMAT s'engage à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entrainement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
PERENCHIES USF	U14 Ligue	MAENZA Federico	U9, U11	CFF2	Monsieur MAENZA s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
PONT A VENDIN Futsal	Seniors R2 Futsal	TOURNEMAINE Jason	Néant	CF FUTSAL BASE	Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe seniors R2 Futsal titulaire des attestations de formation futsal initiation et Futsal entraînement et d'une licence animateur fédéral ou en demandant une dérogation avec	<p><b>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.</b></p> <p><b>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</b></p> <p><b>1 point de pénalité au classement par match</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)



					engagement écrit de l'éducateur à suivre les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison.	<b>disputé en situation irrégulière au-delà du délai des 30 jours.</b>  <b>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées dont 1 au-delà du délai des 30 jours. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 300 €, et d'un retrait d'un point au championnat seniors R2 Futsal.</b> <b>La Commission met le club en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b>
PONT DE LA DEULE Futsal	Seniors R1 FUTSAL	HIDAOUI Omar	CF FUTSAL BASE	CF FUTSAL BASE		La commission considère que la situation est régularisée.
RADINGHEM AS	U14 Ligue	BODIN Michael	Néant	CFF2	Monsieur BODIN s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ROUBAIX ASC	Seniors R2	DIA Amidou	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur DIA s'engage à suivre	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABELUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

	Futsal				les formations futsal initiation et futsal entrainement cette saison	<p>conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre <b>les modules Futsal initiation et Futsal entrainement</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ROUBAIX SCO	Seniors R3	YOUNSI Nasr	BEF	BMF	Démission de Monsieur Frédéric DUPONCHEEL en date du 07/10/2021. Il est remplacé par Monsieur Nasr YOUNSI à compter du 19/10/2021.	La commission considère que la situation est régularisée.
ROUBAIX TOURCOING PORT US	U14 Ligue	SOETE Lionel	CFF1	CFF2	Monsieur SOETE s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
SECLIN FC	U14 Ligue	FERDI Abdelhakim	Néant	CFF2	<p>Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U14 Ligue titulaire du CFF2 et d'une licence éducateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. En effet, Monsieur Abdelhakim FERDI n'est pas titulaire du CFF2 et ne possède pas de licence « éducateur fédéral ».</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>A ce jour, 7 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 280 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b></p>
SIN LE NOBLE AS	U14 Ligue	JOUVENEZ Jason	I1, U13, CFF3	CFF2	<p>Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					principal de l'équipe U14 Ligue titulaire du CFF2 et d'une licence éducateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. En effet, Monsieur Jason JOUVENEZ n'est pas titulaire du CFF2 et ne possède pas de licence « éducateur fédéral ».	<p>éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>A ce jour, 7 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 280 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b></p>
SOMAIN USAC	U15 Ligue	BOUDIEB Ahmed	11, U17/19, seniors	CFF2	Monsieur BOUDIEB s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
ST AMAND FC	U16 R2	LE CABEC Yannick	En cours BMF	CFF3	Monsieur LE CABEC est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ST AMAND FC	U18 Féminines R2	DELCAMBRE Rodrigue	BMF	U17 ou U15		La commission considère que la situation est régularisée.
ST AMAND FC	U16 Féminines	BOUCAUT Laurent	néant	U15	Monsieur BOUCAUT s'engage à suivre le module U15 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ST OMER US PAYS	U14 Ligue	WAROT Aurélien	En cours BMF	CFF2	Monsieur WAROT est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ST POL/TERNOISE	U17 R2	TAUBIN Cédric	U11, U13, U15	CFF3	Monsieur TAUBIN s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ST SAULVE F	U14 Ligue	GONTIER Jérémy	CFF2	CFF2		La commission considère que la situation est régularisée.
STEENVOORDE AS	U14 Ligue	BONNAILLIE Matthieu	U13, U15	CFF2	Monsieur BONNAILLIE s'engage à suivre la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
TEMPLEMARS VENDEVILLE FC	U14 Ligue	DUMEZ Stéphane	néant	CFF2	Monsieur DUMEZ s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

					saison	<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
TETEGHEM US	U14 Ligue	PAUWELS Amaury	Néant	CFF2	Monsieur PAUWELS s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)



						<b>joué en situation d’infraction.</b>
TOURCOING BENFICA	Seniors R1 Futsal	PICAVET Sébastien	Futsal initiation	CF FUTSAL BASE	Monsieur PICAVET s’engage à suivre le module Futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L’éducateur doit entraîner l’équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L’éducateur doit suivre le <b>module Futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE</b> avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu’<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d’infraction.</b></p>
TOURCOING CHEMINOTS	U14 Ligue	COQUE Mickael	néant	CFF2	<b>FORFAIT GENERAL</b>	
TOURCOING ESI	U14 Ligue	EL RHERARI Mohamed Amine	Néant	CFF2	Monsieur EL RHERARI s’engage à suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L’éducateur doit entraîner l’équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L’éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
UNION SUD AISNE	U14 Ligue				<b>FORFAIT GENERAL</b>	
VALENCIENNES FC	Seniors N3			DES	Christophe DELMOTTE a été promu entraîneur principal des seniors L2.	<b>La commission demande de lui préciser quel est l'éducateur titulaire du DES qui remplace Christophe DELMOTTE en tant qu'entraîneur principal des seniors N3</b>
VALENCIENNES FC	Seniors R1 Futsal	FRAPPART Ludovic	CF FUTSAL BASE	CF FUTSAL BASE		La commission considère que la situation est régularisée.
VERMELLES US	U16 féminines	BOURSAUD Jean-Bernard	En cours BMF	U15	Monsieur BOURSAUD est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<b>joué en situation d’infraction.</b>
VERMELLES US	U14 Ligue	HEDOIRE Francis	BE1	CFF2		La commission considère que la situation est régularisée.
VERMELLES US	U16 R2	BOUCHEZ Olivier	CFF2	CFF3	Monsieur BOUCHEZ s’engage à suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L’éducateur doit entraîner l’équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L’éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu’en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d’infraction.</p>
VERMELLES US	U18 Féminines R2	BERTHET Christophe	U11	U17/19	Monsieur BERTHET s’engage à suivre le module U17/19 cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L’éducateur doit entraîner l’équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L’éducateur doit suivre la formation module U17/19 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue,</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

						<p>rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
VILLENEUVE ST GERMAIN	U14 Ligue	KUANGANGO Baudry	U11, U13	CFF2	<p>Malgré le courriel du 28/10/2021, la commission constate que le club n'a pas régularisé la situation en désignant un entraîneur principal de l'équipe U14 Ligue titulaire du CFF2 et d'une licence éducateur fédéral ou en demandant une dérogation avec engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. En effet, Monsieur Baudry KUANGANGO n'est pas titulaire du CFF2 et ne possède pas de licence « éducateur fédéral ».</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 200 €, et le met en demeure de régulariser sa situation dans les meilleurs délais.</b></p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

## → Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

Comme indiqué dans les 4 derniers PV de la CRSEE, les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La demande de dérogation pour l'éducateur suivant, en infraction vis-à-vis du recyclage, est **accordée** par la Commission :

- KAJIMA Moke, éducateur principal des U17 R1 de COMPIEGNE AFC.  
Afin de régulariser sa situation, Monsieur KAJIMA participera à la journée de FPC du 30/11/2021 à Amiens et devra s'inscrire à une seconde journée de FPC dans les meilleurs délais.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être délivrée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

A ce jour, 4 sessions de recyclage ont été proposées depuis septembre 2021 et 2 autres sessions se dérouleront début 2022 :

- Les 13 et 14 septembre 2021 à Liévin : Entraînement technique et tactique des défenseurs
- Les 20 et 27 septembre 2021 à Amiens : Rôle et missions du directeur technique de club
- Les 23 et 24 septembre 2021 à Liévin : Rôle et missions du directeur technique de club
- Les 23 et 30 novembre 2021 à Amiens : Optimisation de la performance mentale
- Les 10 et 11 janvier 2022 à Liévin : Rôle et missions du directeur technique de club
- Les 8 et 9 février 2022 à Liévin : Préparation athlétique

## → Demandes d'équivalence BEF

DESJOUIS Romain

**Dossier validé**

---

### DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEL
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

→ Prochaine CRSEE : 17 décembre 2021

**Jean-Paul DELPORTE**  
**Président CRSEE**

---

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)